

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition de participation du Département du Bas-Rhin à la gouvernance et au financement du projet franco-allemand MODellvorhaben der RaumOrdnung (MORO) du Rhin Supérieur**

CP/2020/299

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin au projet MORO (MODellvorhaben der RaumOrdnung) du Rhin Supérieur et à son financement à hauteur de 40 000 euros.

## 1. Contexte du MORO

Un MORO (pour MODellvorhaben der RaumOrdnung) est un exercice de planification spatiale qui consiste à **simuler un projet d'aménagement dans chacune de ses étapes**. Il permet de repérer les difficultés, d'établir la cartographie des partenaires, leurs besoins et les ressources à mobiliser. Ce format est répandu en Allemagne.

A la suite du **Traité d'Aix-la-Chapelle**, la France et l'Allemagne sont convenues de réaliser à titre expérimental des MORO transfrontaliers.

Deux zones ont été retenues :

- la Grande Région (Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie),
- le Rhin Supérieur (en particulier l'Alsace du Nord et la bande rhénane correspondante).

L'ADEUS a été mandatée par la Région pour porter techniquement le projet.

Les partenaires locaux actuellement mobilisés sont les SCOT et les PETR (PETR de la bande rhénane, PETR Alsace du Nord et SCOTERS). Sont également conviés les Eurodistricts (Strasbourg-Ortenau et PAMINA) ainsi que l'EMS.

La formalisation du projet a commencé à l'été 2020 et se poursuivra sur **un an et demi jusqu'à la fin d'année 2021**. L'année de pleine réalisation du projet sera donc concomitante avec la création de la CeA.

Il est proposé au **Département du Bas-Rhin d'être co-pilote de ce projet, côté français, pour le Rhin Supérieur**.

## 2. Participation du Département du Bas-Rhin et éléments budgétaires

Le projet MORO Rhin Supérieur nécessite un budget de 220 000 euros. Si le Département du Bas-Rhin décide d'être co-pilote, sa participation sera de 40 000 euros avec un versement de 20 000 euros en 2020 et 20 000 euros en 2021. Le plan de financement est le suivant :

<b>Plan de financement</b>	
FEDER - Europ'Act	110 000 €
<hr/>	
Région	40 000 €
<hr/>	
Département du Bas-Rhin	40 000 €
<hr/>	
PETR Alsace du Nord	10 000 €
<hr/>	
PETR Bande Rhénane Nord	10 000 €
<hr/>	
Etat via FNADT	10 000 €
<hr/>	
<b>Total financeurs</b>	<b>220 000 €</b>

Le dossier de candidature au financement européen (Europ'Act) mentionne explicitement le rôle de chef-de-file de la CeA qui viendra aux droits du Département du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il est précisé que ce projet est partagé avec les services du Département du Haut-Rhin qui ont été associés à sa préparation par l'ADEUS. Dans la mesure où le périmètre de réalisation couvre le territoire actuel du nord du Bas-Rhin, c'est la collectivité départementale bas-rhinoise qui a été retenue pour accomplir les démarches administratives nécessaires en 2020.

Le périmètre du projet couvre actuellement l'Alsace du Nord et la bande rhénane correspondante côté allemand constituée des deux Regionalverbände (MO – Mittlerer Oberrhein et SO - Südlicher Oberrhein). L'échelle locale actuellement mobilisée côté français est celle du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord et des pôles d'équilibre territorial et rural de la bande rhénane et de l'Alsace du nord. Ont également été associés dans les échanges les Eurodistricts (Strasbourg-Ortenau et PAMINA) et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le choix de l'étude de cas est en cours au niveau technique, l'organisation d'une réunion politique entre partenaires français et allemands est prévue au cours du dernier trimestre 2020. La procédure MORO étant souple, selon le cas choisi il sera possible d'associer d'autres acteurs (par exemple, si le cas a trait à un aspect de développement économique, il sera possible d'associer l'ADIRA).

La Région délibérera sur ce projet avant la fin de l'année, puis proposera une convention de financement début 2021. L'ADEUS mandatée par la Région pour le portage technique du projet fera parvenir un échéancier avec les actions menées dans le cadre de l'organisation des échanges franco-allemands. L'échéancier de paiement qui court jusqu'à juillet 2022 est le suivant :

### Echéancier MORO/Rhin Supérieur

		Recettes Région	Dépenses Région
<b>2020</b>	Région		22 000 €
	Département Bas-Rhin	20 000 €	
	<b>Total 2020</b>	<b>20 000 €</b>	<b>22 000 €</b>
<b>2021</b>	Région		74 700 €
	Département du Bas-Rhin	20 000 €	
	PETR Alsace du Nord	10 000 €	
	PETR Bande Rhénane Nord	10 000 €	
	<b>Total 2021</b>	<b>40 000 €</b>	<b>74 700 €</b>
<b>2022</b>	Région		123 300 €
	FEDER - Europ'Act	110 000 €	
	Etat via FNADT	10 000 €	
	<b>Total 2022</b>		
	<b>Total MORO</b>	<b>180 000 €</b>	<b>220 000 €</b>

### 3. Objectifs de la participation du Département du Bas-Rhin en tant que co-pilote au projet MORO du Rhin Supérieur

La participation en tant que co-pilote à cet exercice grandeur nature permettra d'une part à la CeA lorsqu'elle se substituera au Département du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'exercer son rôle de chef-de-file de la coopération transfrontalière et de le rendre visible auprès des partenaires français et allemands ; d'autre part, d'exercer la collectivité à la conduite de projets transfrontaliers et de développer une aptitude à la contractualisation permettant de passer de documents cadres (projets, orientations) au conventionnement engageant chacun des partenaires dans la réalisation des projets transfrontaliers.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles réunie le 21 septembre 2020 a émis un avis favorable.

Incidence financière

<b>Identifiant de l'AE</b>	<b>Libellé de l'AE</b>	<b>Montant de l'AE</b>	<b>Montant disponible sur l'AE (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
MORO 2020-1	P OBSERVATOIRE MORO	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- d'engager le Département du Bas-Rhin en tant que co-pilote du projet MORO du Rhin Supérieur ;*

*- d'attribuer une subvention de 40 000 € à la Région pour la réalisation du projet MORO. Cette subvention sera versée en deux fois avec un versement de 20 000 euros en 2020 et un versement de 20 000 euros en 2021 sur appel de fonds de la Région.*

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY